

MAROC

CONTRIBUTION PRÉVUE DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CPDN) DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

Résumé exécutif

La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) du Maroc, trouve son ancrage institutionnel dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Le Maroc a élaboré sa Contribution avec la conviction que les ambitions mondiales pour contrer les effets du changement climatique appellent à un engagement conséquent de toutes les parties tant en matière d'atténuation, d'adaptation que de moyens de mise en œuvre.

Pour l'élaboration de sa Contribution, le Maroc a mené un large processus de concertation avec les parties prenantes. Ce processus a permis de passer en revue les politiques et programmes mis en place par le Maroc pour lutter contre le réchauffement climatique et de définir le niveau d'ambition que le pays souhaite adopter dans le cadre de sa Contribution.

Ce processus a été couronné par la tenue, le 2 juin 2015 à Rabat, d'une conférence nationale, présidée par le chef du Gouvernement, pour présenter officiellement le projet de Contribution du Maroc à l'ensemble des parties prenantes de la société marocaine afin de s'assurer de leur adhésion dans la mise en œuvre des engagements formulés dans le présent document.

Bien que le Maroc concentre ses efforts dans le secteur de l'énergie, ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) seront réalisés grâce à des mesures prises dans tous les secteurs de l'économie, s'appuyant sur des stratégies et des plans d'action sectoriels touchant notamment les domaines de l'agriculture, de l'eau, des déchets, des forêts, de l'énergie, de l'industrie et de l'habitat.

L'engagement du Maroc est de réduire ses émissions de GES **en 2030 de 32 %** par rapport aux émissions projetées pour la même année selon un scénario « cours normal des affaires ». Cet engagement ne sera atteint qu'à condition que le Maroc ait accès à de nouvelles sources de financement et un appui additionnel par rapport à celui reçu au cours des dernières années, dans le cadre d'un nouvel accord contraignant sous l'égide de la CCNUCC. Cet objectif correspond à une réduction cumulée de **401 Mt éq-CO₂ sur la période 2020-2030**. L'effort que le Maroc devra

consentir pour atteindre cette ambition nécessite un investissement global de l'ordre **de 45 milliards de dollars américains**, dont 35 milliards sont conditionnés par un appui international grâce aux nouveaux mécanismes de la finance climat, dont le Fonds Vert pour Climat.

En matière d'adaptation, le Maroc a déployé des efforts importants. Historiquement, sur la période 2005-2010, le Royaume a consacré 64 % des dépenses climatiques du pays à l'adaptation, ce qui équivaut à 9 % des dépenses globales d'investissement.

La part considérable du budget national d'investissement dédié à l'adaptation démontre l'ampleur des enjeux pour la société marocaine. Cet effort est nécessairement appelé à augmenter dans les années et décennies à venir. Une extrapolation permet d'entrevoir un accroissement de l'investissement national en matière d'adaptation pour atteindre au moins 15 % à l'horizon 2030.

En conclusion, le Maroc, mû par ses convictions de responsabilité collective, mais différenciée, par sa croyance à une destinée commune de toute l'humanité, par son attachement au principe de l'équité, veut tracer la voie d'un engagement global, responsable et juste pour le bien de l'ensemble de notre planète.

1. Les circonstances nationales du Maroc et son engagement en matière de changement climatique

Situé sur la rive sud de la Méditerranée, et à la fois aux portes de l'Europe et au nord du continent africain, le Maroc est depuis toujours un carrefour de civilisations. Au cours des dernières décennies, le Maroc a connu un développement économique et démographique dans un contexte de changement climatique. La pression sur les ressources naturelles s'est accentuée en conséquence, affectant la résilience des écosystèmes forestiers et du secteur agricole, notamment en raison de la raréfaction des ressources en eau dont la disponibilité par habitant était plus de trois fois plus importante en 1960 qu'aujourd'hui.

Conscient de cette situation, le Maroc s'est engagé dans une démarche volontaire et sérieuse de lutte contre le réchauffement climatique, en dessinant progressivement les contours de sa propre vision tout en se conformant aux décisions prises collectivement à l'échelle internationale. La vision du Maroc en matière de changement climatique se décline comme suit :

***Rendre son territoire et sa civilisation plus résiliente
face au changement climatique tout en assurant
une transition rapide vers une économie sobre en carbone.***

Cette volonté politique trouve aujourd'hui sa place dans la Loi-cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable qui précise « les droits et devoirs inhérents à l'environnement et au développement durable reconnus aux personnes physiques et morales et proclame les principes qui devront être respectés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements et entreprises publics ». L'opérationnalisation de cette charte a été entreprise à travers l'élaboration de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) qui sera à même de guider les actions de toutes les institutions publiques et des acteurs privés visant la réalisation d'un développement économique et social dynamique.

La Contribution du Maroc trouve son ancrage institutionnel dans la SNDD et permet d'esquisser une vision du Maroc à l'horizon 2030. Le Maroc a élaboré sa Contribution avec la conviction que les ambitions globales pour contrer les effets du changement climatique appellent à un engagement conséquent de toutes les parties tant en matière d'atténuation, d'adaptation que de moyens de mise en œuvre.

Dans cette optique, le Maroc s'est fixé un objectif de limitation de la croissance des gaz à effet de serre (GES) qu'il atteindra grâce à ses propres moyens, et dont l'ambition pourra être rehaussée de façon substantielle avec un appui de la

communauté internationale. Cette ambition repose, dans une large mesure, sur une importante transformation du secteur de l'énergie, qui nécessite la plus grande détermination politique et qui vise à réduire la grande dépendance énergétique du pays et à répondre à la demande grandissante en énergie pour soutenir son développement, notamment en raison du stress hydrique croissant. Les principaux objectifs qui sous-tendent cette transformation sont les suivants :

- Atteindre plus de 50 % de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables d'ici 2025;
- Réduire la consommation d'énergie de 15 % d'ici 2030;
- Réduire de façon substantielle les subventions aux combustibles fossiles, dans la foulée des réductions déjà entreprises au cours des dernières années;
- Augmenter de façon substantielle l'utilisation du gaz naturel grâce à des projets d'infrastructures permettant l'importation de gaz naturel liquéfié.

Bien que le Maroc concentre ses efforts dans le secteur de l'énergie, ses objectifs de réduction de GES seront réalisés grâce à des mesures prises dans tous les secteurs de l'économie, s'appuyant sur des stratégies et des plans d'action sectoriels touchant notamment les domaines de l'agriculture, de l'eau, des déchets, des forêts, de l'énergie, de l'industrie et de l'habitat.

Le Maroc compte également entamer incessamment, en collaboration avec la Coalition pour le Climat et l'Air pur, l'élaboration d'un plan national de lutte contre les polluants de courte durée. Ce processus impliquera de réaliser l'inventaire des émissions de ces polluants et d'évaluer les avantages de les réduire pour le climat, la santé et la production agricole.

La mise en œuvre de la Contribution nécessitera une mobilisation sans précédent des acteurs de la société marocaine et des partenaires financiers internationaux. Pour faciliter cette mobilisation, le Maroc vient de mettre sur pied le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc (4C Maroc), qui consiste en une plateforme de renforcement des compétences des différents acteurs et d'échange d'informations en matière de changement climatique, ouvert sur son environnement régional et africain. Le 4C Maroc sera le moteur de cette mobilisation et sera responsable du développement d'un système national d'inventaire des émissions de GES.

Dans ce contexte, et à titre de futur Président de la Conférence des Parties à la CCNUCC (2016), le Maroc réitère sa détermination à soutenir le processus multilatéral de négociation d'un nouveau régime sur le climat cette année à Paris.

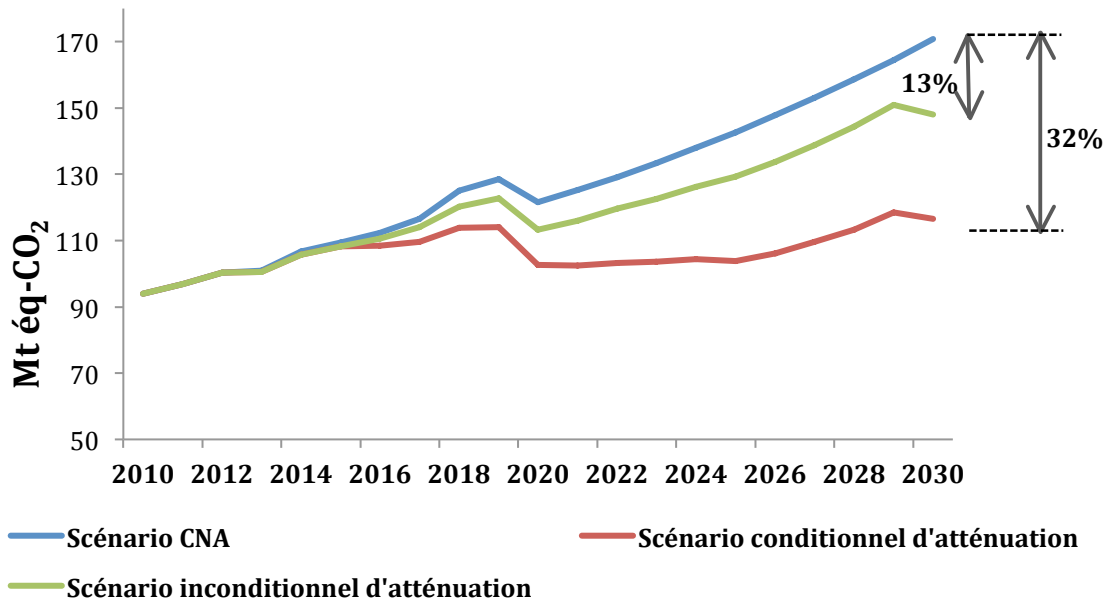
2. La Contribution du Maroc en matière d'atténuation

Objectifs d'atténuation

| | |
|----------------------------------|--|
| Objectif inconditionnel | Une réduction de 13 % des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario « cours normal des affaires » (CNA).* |
| Objectif conditionnel | Une réduction additionnelle de 19 % réalisable à certaines conditions, ce qui porterait à 32 % la réduction totale des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario CNA.* |
| Trajectoires escomptées | À titre indicatif et seulement pour des fins de planification, le Maroc prévoit que les trajectoires des émissions pour réaliser les objectifs inconditionnels et conditionnels seront respectivement : <ul style="list-style-type: none">• de l'ordre de 113 Mt éq-CO₂ en 2020 et 129 Mt éq-CO₂ en 2025, soit des réductions respectives de 7 % et 10 % par rapport aux émissions anticipées selon le scénario CNA en 2020 et 2025.• de l'ordre de 103 Mt éq-CO₂ en 2020 et 104 Mt éq-CO₂ en 2025, soit des réductions respectives de 16 % et 27 % par rapport aux émissions anticipées selon le scénario CNA en 2020 et 2025. |
| Besoins financiers et conditions | L'atteinte de l'objectif conditionnel nécessite un investissement global estimé à 45 milliards de dollars américains entre 2015 et 2030, dont 35 milliards sont conditionnés à : <ul style="list-style-type: none">• l'accès à de nouvelles sources de financement et un appui additionnel, par rapport à celui reçu au cours des dernières années, à mobiliser dans le cadre des nouveaux mécanismes de la finance climat, dont le Fonds Verts pour le Climat;• la conclusion d'un nouvel accord contraignant sous l'égide de la CCNUCC. |

** Le Maroc se réserve la possibilité de réviser le scénario CNA, sur la base de nouvelles analyses, d'ici 2020.*

Figure 1. Le scénario CNA et les scénarios d'atténuation



Hypothèses et approches méthodologiques

| | |
|-------------------|---|
| Type d'objectif | Réduction des émissions par rapport aux émissions projetées pour l'année 2030, selon un scénario CNA. |
| Couverture | Économie dans son ensemble |
| Gaz couverts | <ul style="list-style-type: none"> • Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O) • Les gaz fluorés ne sont pas couverts ; ils sont très peu utilisés au Maroc et leurs émissions sont donc marginales. |
| Secteurs couverts | <ul style="list-style-type: none"> • Énergie <ul style="list-style-type: none"> - Industries de production d'énergie - Demande d'énergie (ménages, transport, industrie, tertiaire, agriculture et pêches) • Procédés industriels <ul style="list-style-type: none"> - Industrie du ciment - Industrie de l'acier et métaux - Autres industries • Agriculture <ul style="list-style-type: none"> - Fermentation entérique et gestion du fumier - Systèmes de culture |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des terres agricoles • Déchets <ul style="list-style-type: none"> - Déchets solides - Eaux usées • Utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF) <ul style="list-style-type: none"> - Forêts naturelles - Boisement et reboisement - Arboriculture - Bois de feu des forêts - Bois de feu des vergers - Incendies de forêt |
| Scénario « cours normal des affaires » (CNA) | Projection des émissions de GES à l'horizon 2030, commençant en 2010, première année de mise en œuvre du Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique. La projection ne prend donc pas en compte les mesures et les actions d'atténuation adoptées à partir de 2010. |
| Scénarios d'atténuation | Projections des émissions des GES à l'horizon 2030, commençant en 2010. Le scénario d'atténuation inconditionnel repose sur la mise en œuvre de 10 projets, alors que le scénario conditionnel pose l'hypothèse de la mise en œuvre de 54 projets sur la période 2010-2030. |
| Potentiel de réchauffement global (PRG) | <p>Les valeurs de PRG utilisées sont celles déterminées par le Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC), selon la Décision 17/CP.8 de la CCNUCC, pour la préparation des inventaires nationaux d'émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRG CO₂ = 1 (par convention) - PRG CH₄ = 21 - PRG N₂O = 310 |
| Méthodologies pour l'estimation des émissions | <p>L'inventaire des émissions de GES de 2010 a été réalisé suivant les lignes directrices révisées du GIEC de 1996.</p> <p>Les scénarios CNA et d'atténuation ont été élaborés à l'aide du logiciel « Long-range Energy Alternatives Planning System » (LEAP) pour tous les secteurs. Ils sont basés sur les données de l'Annuaire des Statistiques Nationales, des données sur les activités sectorielles et des analyses prospectives économiques, démographiques et sectorielles.</p> |

| | |
|---|--|
| Méthodologies pour l'estimation des émissions des secteurs agricole, forestier et d'autres types d'utilisation des terres | <p>Secteur agricole : les émissions des GES considérées sont celles liées à la fermentation entérique et la gestion du fumier, aux systèmes de culture et aux terres agricoles (sols cultivés). Les résidus agricoles sont principalement utilisés comme aliments pour le bétail ou comme combustible en milieu rural.</p> <p>Secteur forestier et autres types d'utilisation des terres : en tenant compte des spécificités locales et du type d'usage des sols au Maroc, les forêts naturelles, le reboisement, l'arboriculture, le bois de feu de la forêt, le bois de feu des vergers et les incendies de forêt sont les plus importantes catégories considérées pour l'évaluation des émissions du secteur de la foresterie et d'autres types d'utilisation des terres.</p> |
|---|--|

Tableau 1. Résumé des données clés concernant l'atténuation

| | 2010 | 2020 | 2025 | 2030 | Cumul 2020-2030 |
|---|------|------|------|------|--------------------|
| Émissions – CNA (Mt éq-CO₂) | 94 | 122 | 143 | 171 | 1 585 |
| Émissions – Scénario inconditionnel (Mt éq-CO₂) | 94 | 113 | 129 | 148 | 1 443 |
| Émissions – Scénario conditionnel (Mt éq-CO₂) | 94 | 103 | 104 | 117 | 1 184 |
| Réductions escomptées – Scénario inconditionnel (Mt éq-CO₂) | 0 | 9 | 14 | 23 | 142 |
| Réductions escomptées – Scénario conditionnel (Mt éq-CO₂) | 0 | 19 | 39 | 54 | 401 |

Planification de la mise en œuvre

Au cours des dernières années, le Maroc a profondément réformé son cadre juridique et institutionnel de façon à permettre la transition vers une économie verte. La mise en œuvre de la Contribution du Maroc s'appuie sur plusieurs lois, stratégies et plans d'action nationaux, reposant sur des objectifs sectoriels précis et ambitieux (Tableau 2).

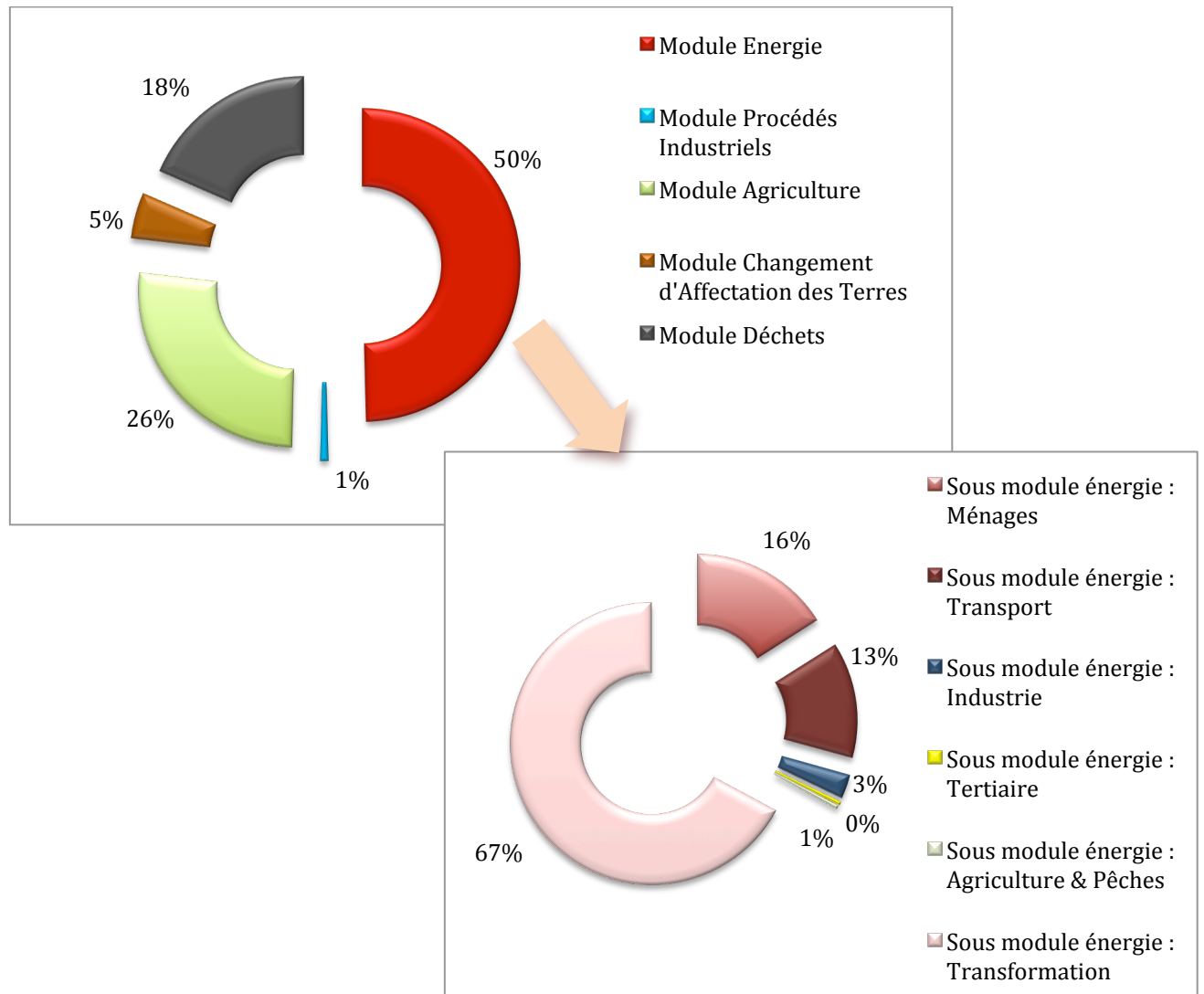
Le scénario d'atténuation menant à l'objectif conditionnel repose sur une estimation des réductions des GES escomptées de 54 projets couvrant l'ensemble des secteurs, comme l'illustre la Figure 2.

Tableau 2. Principales stratégies sectorielles et leurs objectifs permettant la mise en œuvre de la Contribution

| Stratégies et plans d'action | Objectifs |
|--|--|
| Stratégie Nationale Énergétique | <ul style="list-style-type: none">• Réaliser 42 % de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables, dont 14 % en énergie solaire, 14 % en énergie éolienne et 14 % en énergie hydraulique d'ici 2020.• Réaliser une économie d'énergie de 12 % d'ici 2020 et 15 % d'ici 2030, par rapport à l'évolution tendancielle.• Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, l'industrie et le transport de 12 % à l'horizon 2020 et 15 % en 2030. La répartition des économies escomptées par secteur est de 48 % pour l'industrie, 23 % pour le transport, 19 % pour le résidentiel et 10 % pour le tertiaire.• Installer à l'horizon 2030 une capacité supplémentaire de 3 900 MW en technologie de cycle combiné fonctionnant au gaz naturel importé.• Alimenter les principales industries en énergie par pipelines de gaz naturel importé et regazéifié. |
| Programme National de Valorisation des Déchets | <ul style="list-style-type: none">• Généraliser les plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et provinces du Royaume.• Assurer la collecte des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte en milieu urbain de 90 % en 2020 et 100 % en 2030.• Réaliser des centres d'enfouissement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains à l'horizon 2020. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter ou fermer toutes les décharges sauvages à l'horizon 2020. • Professionnaliser la gestion du secteur. • Développer des filières de « tri-recyclage-valorisation » avec des actions pilotes de tri pour atteindre un taux de 20 % du recyclage en 2020. • Former et sensibiliser les acteurs concernés par la problématique des déchets. |
| Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) | <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain de 75 % en 2016, 80 % en 2020 et 100 % en 2030. • Atteindre un volume d'eau usée traitée de 50 % en 2016, 60 % en 2020 et 100 % en 2030. • Traiter jusqu'au niveau tertiaire les eaux usées et les réutiliser à 50% en 2020. |
| Plan Maroc Vert | <ul style="list-style-type: none"> • Moderniser le secteur agricole pour le rendre plus compétitif et intégré au marché mondial en créant de la richesse sur toute la chaîne de valeur. • Prendre en compte le secteur agricole dans toutes ses composantes sociologiques et territoriales en intégrant les objectifs de développement humain comme exigence majeure. • Améliorer la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles. • Définir des politiques d'appui nécessaires à une croissance pérenne. |
| Stratégie de Préservation et de Gestion Durable de la Forêt | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le domaine forestier et des régions avoisinantes. • Finaliser la délimitation et la conservation foncière du domaine forestier. • Réaliser l'œuilletonnage, le renouvellement ou le boisement d'environ 50 000 hectares par an, avec la réhabilitation de l'espace en accordant la priorité aux espèces naturelles ainsi que le soutien de la recherche forestière. • Protéger les bassins hydriques contre l'érosion et l'envasement des barrages. • Réhabiliter les écosystèmes et assurer la protection des espaces naturels et des espèces animales menacées de disparition et la valorisation de ces ressources. |

Figure 2. Répartition de l'effort d'atténuation attendu de chaque secteur, sur la période 2020-2030, pour atteindre l'objectif conditionnel



Autres considérations

Perspective sur les droits de la personne et le genre

Le respect des droits de la personne et l'équilibre homme - femme sont deux piliers de la vision du Maroc concernant son action en matière de changement climatique. La Constitution du Maroc de 2011 a apporté une nouvelle impulsion à cette dynamique en consacrant le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens.

| | |
|--|--|
| <p>Considérations liées aux deux autres Conventions de Rio</p> | <p>La Contribution du Maroc s'inscrit dans une perspective intégrée visant la restauration, le respect et le maintien de la diversité biologique, la gestion intégrée des ressources en eaux ainsi que la gestion durable des terres permettant de contrer la désertification sur son territoire.</p> |
| <p>Utilisation des mécanismes de marché</p> | <p>Le Maroc considère comme étant primordiale la mise en place d'un mécanisme de marché international, de façon à réduire les coûts totaux pour atteindre l'objectif de limitation de la hausse des températures à 2°C. Le Maroc n'exclut pas la possibilité d'avoir recours à ces mécanismes pour atteindre ses objectifs conditionnels et/ou inconditionnels.</p> |
| <p>Équité et ambition</p> | <p>Le Maroc considère que sa Contribution est ambitieuse et équitable pour trois principales raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Maroc prend pour la première fois un engagement formel à limiter la croissance de ses émissions de GES, alors qu'il n'a émis que 0,2 % des émissions mondiales de GES en 2010. • Grâce à l'objectif conditionnel, les émissions ne dépasseraient pas 3,1 t éq-CO₂ par habitant en 2029 et l'intensité de GES par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) connaîtrait une amélioration de l'ordre de 4% sur la période 2010-2030. • Finalement, le Maroc doit en priorité minimiser les risques d'impacts du changement climatique, en raison de l'importante vulnérabilité de certaines activités économiques, comme l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, la foresterie et le tourisme, et certains milieux de vie, comme les oasis, le littoral et les montagnes. |

3. L'action du Maroc en matière d'adaptation

Le Maroc est soumis, en raison de sa position géographique, à une grande vulnérabilité naturelle au changement climatique : rareté et raréfaction des ressources en eau, baisse de la production agricole, désertification, inondations et rehaussement du niveau de la mer. Pour le Maroc, l'adaptation aux variations et au changement climatique constitue la pierre angulaire de tout programme ou politique de développement durable.

La vision du Maroc face aux risques d'impacts du changement climatique

La vision du Maroc est de :

*Préserver son **territoire** et sa **civilisation** de la manière la plus appropriée, en réagissant efficacement aux vulnérabilités de son territoire et en anticipant une politique d'adaptation qui prépare l'ensemble de sa **population** et de ses **acteurs économiques** à faire face à ces vulnérabilités.*

Le Maroc met en œuvre une approche sectorielle, adaptée aux circonstances des entités territoriales: les zones de montagne, le littoral, les oasis, les zones agricoles et les zones urbaines. Les objectifs finaux du Maroc face au changement du climat, qui doivent également trouver un écho auprès de la communauté internationale, se traduisent concrètement par :

- La protection des populations, à travers une approche préventive de gestion des risques, notamment dans les zones les plus menacées (le littoral, les zones de montagnes, les zones à forte propension de désertification et les oasis), qui s'appuie sur un système d'observation et de recherche pour mieux appréhender les risques climatiques actuels et à venir;
- La protection du patrimoine naturel, de la biodiversité, des forêts et des ressources halieutiques, à travers une approche d'adaptation ancrée dans la protection des écosystèmes. Le Maroc s'engage à restaurer les écosystèmes et à renforcer leur résilience, à lutter contre l'érosion des sols et à prévenir les inondations;
- La protection des systèmes productifs sensibles au changement climatique, comme l'agriculture et le tourisme ainsi que des infrastructures fortement à risque. La ressource en eau étant le principal facteur limitant pour un développement durable du Maroc, le Royaume a récemment développé une Stratégie Nationale de l'Eau, qui a pour objectifs l'amélioration de la gestion appropriée et concertée des ressources en eau, la préservation de la

ressource, la protection contre la pollution, la formation, la recherche scientifique et la sensibilisation autour de ces thématiques;

- La protection du patrimoine immatériel du Royaume à travers des actions d'éducation et de sensibilisation et des efforts de conservation des bonnes pratiques ancestrales dans des secteurs hautement vulnérables, comme l'eau et l'agriculture.

Des objectifs pour renforcer la résilience

La vision du Maroc en matière d'adaptation se décline en plusieurs objectifs sectoriels chiffrés pour les horizons 2020 et 2030.

Les objectifs à l'horizon 2020 :

- Substitution des prélèvements (85 millions de m³/an) à partir des nappes surexploitées par des prélèvements à partir des eaux de surface;
- Augmentation de la superficie actuelle sous irrigation localisée de 154 000 ha actuellement à 555 000 ha;
- Reconstitution des forêts sur 200 000 ha.

Les objectifs à l'horizon 2030 :

- Dessalement de 285 millions de m³/an pour l'alimentation en eau potable de plusieurs villes et centres;
- Réutilisation de 325 millions de m³/an d'eaux usées épurées;
- Construction de 38 nouveaux barrages et réalisation de l'inventaire et du traitement de tous les sites vulnérables aux inondations;
- Raccordement au réseau d'assainissement et épuration des eaux usées à 100 % en milieu urbain;
- Épuration de 100 % des eaux usées;
- Économie de 2,4 milliards de m³/an d'eau en irrigation;
- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable et industrielle, avec un objectif de 80 % comme moyenne nationale, de façon à économiser 120 millions de m³/an d'eau potable;
- Recharge artificielle des nappes avec un potentiel de 180 millions de m³;
- Reconversion massive de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée sur une superficie de 920 000 ha et économie de 2,4 milliards de m³/an d'eau en irrigation;
- Reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles de toutes les formes d'érosion, notamment l'érosion hydrique;

- Traitement contre l'érosion de 1 500 000 ha (75 000 ha/an) sur une période de 20 ans, dans 22 bassins versants prioritaires.

Pour atteindre ces objectifs, un grand travail de planification a d'ores et déjà été entrepris. La résilience face au changement climatique est ainsi inscrite dans la majorité des stratégies, des politiques, des plans d'action et des programmes, dont voici quelques exemples :

- Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD);
- Stratégie Nationale en matière de lutte contre le Réchauffement Climatique (SNRC), la Politique Nationale de lutte contre le Réchauffement climatique (PNRC), le Plan national de Lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC) avec ses déclinaisons territoriales et le Plan d'Investissement Vert (PIV);
- Stratégie Nationale de l'Eau (SNE), le Plan National de l'Eau (PNE) ;
- Plan National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI);
- Plan National de Protection Contre les Inondations (PNI);
- Programme National d'Assainissement (PNA)
- Programme National d'Assainissement Rural (PNAR);
- Plan Maroc Vert (PMV);
- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD);
- Programme de Reconversion du Système Gravitaire en Irrigation Localisée (PRSGIL);
- Programme National de Valorisation des Déchets Ménagers (PNVD);
- Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV);
- Stratégie Nationale d'Aménagement et de Développement des Oasis;
- Stratégie Nationale d'Aménagement et de Développement du Moyen Atlas;
- Programme de Développement Territorial Durable du Haut Atlas;
- Programme de Développement Territorial Durable de l'Anti Atlas;
- Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Littoral;
- Plan Halieutis;
- Initiative des villes nouvelles économes en énergie.

De plus, le Maroc s'engage à élaborer, à brève échéance, son Plan National d'Adaptation au changement climatique à l'horizon 2030, afin de mieux coordonner ses actions et de maximiser leurs retombées.

Les besoins du Maroc en matière d'adaptation

Les besoins en matière d'adaptation auront des implications budgétaires importantes pour le Maroc. Historiquement, sur la période 2005-2010, le Maroc a consacré 64 % de ses dépenses climatiques à l'adaptation, ce qui équivaut à 9 % des dépenses globales d'investissement.¹

La part considérable du budget national d'investissement dédié à l'adaptation démontre l'ampleur des enjeux pour la société marocaine. Cet effort est nécessairement appelé à augmenter dans les années et décennies à venir. Une extrapolation permet d'entrevoir un accroissement de l'investissement national en matière d'adaptation pour atteindre au moins 15 % à l'horizon 2030.

De façon plus spécifique, et à titre d'exemple, le Plan d'Investissement Vert présente des initiatives prévues à court terme pour atteindre les objectifs escomptés dans les secteurs de l'eau, l'agriculture et la forêt, dont les besoins d'investissements ont été évalués à 2,5 milliards de dollars américains.²

Dans ce contexte, le Maroc sollicite l'appui de la communauté internationale, qui n'a consacré que 5% du financement climatique à l'adaptation.³ Au-delà d'un appui financier, le Maroc compte également pouvoir bénéficier d'un appui en matière de renforcement de capacités techniques et institutionnelles, notamment en ce qui concerne la création de données et le partage des connaissances, ainsi que les aspects juridique, financier et d'ingénierie pour la conception et la mise en œuvre de projets aux échelles régional et local, leur suivi et l'évaluation de leurs impacts socioéconomiques.

Le système de suivi et d'évaluation de l'adaptation au Maroc

Le Maroc a développé un système de suivi-évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique visant à doter ses régions d'un dispositif institutionnel permettant d'assurer le suivi de la vulnérabilité climatique et les résultats de l'action en matière d'adaptation en tenant compte de l'aspect genre. Ce projet pilote a d'abord été testé dans les régions de Souss-Massa-Drâa et Marrakech

¹ Source : Banque Mondiale (2013). *Royaume du Maroc. Revue des Dépenses Publiques et Analyse Institutionnelle de la Politique Climat*. Programme d'Appui Analytique à la Stratégie Changement Climatique du Maroc. P-ESW 113768. Note de Stratégie n. 4.1.

² Source : Royaume du Maroc (2014). *Plan d'investissement vert (PIV)*, 2014. Disponible à : <http://www.maroc.ma/fr/content/plan-maroc-vert>

³ Source : Climate Funds Update (2015). *Multilateral and Bilateral Project Data*. Disponible à : <http://www.climatefundsupdate.org/data>

Tensift Al Haouz⁴. L'adoption par les autres régions du pays de ce système de suivi et d'évaluation est prévue pour le moyen terme avec en perspective la mise en œuvre d'un mécanisme national de gouvernance du système de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique.

Le projet de régionalisation avancée que le Maroc a lancé apportera une contribution significative à ce programme dans le cadre d'une vision d'aménagement du territoire national basée sur la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région et préconisant la démarche de planification stratégique territoriale intégrée et participative pour des territoires résilients au changement climatique.

⁴ Voir : GIZ, OREDD (2014). *Guide relatif au montage du Système de Suivi-Évaluation de la Vulnérabilité et de l'Adaptation au Changement Climatique dans les Régions du Souss-Massa-Drâa et Marrakech Tensift Al Haouz.*